



**DELIBERATION N° 21/173 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LE SOUTIEN AUX SECTIONS « CINÉMA-AUDIOVISUEL »  
DES LYCÉES INSULAIRES : SUBVENTIONS AUX TROIS LYCÉES PROPOSANT  
L'ENSEIGNEMENT CAV (CINÉMA-AUDIOVISUEL) POUR L'ACQUISITION  
DE MATÉRIELS SCÉNIQUES**

**CHÌ APPROVA L'AIUTU PÀ I SIZZIONI « SINEMÀ È AUDIUVISIVU » DI I LICEI  
ISULANI : SUVVINZIONI À I TRÈ LICEI CHÌ PRUPONINI STU INSIGNAMENTU  
DA PARMETTALI DI CUMPRÀ MATIRIALI SCENICHI**

---

**REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf septembre, la commission permanente, convoquée le 16 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIANCUCCI à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Valérie BOZZI à M. Laurent MARCANGELI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Danielle ANTONINI

**ETAIT ABSENT : M.**

Jean-Martin MONDOLONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 déclarant sans suite la procédure de délégation de service public relative à la gestion des activités de la Cinémathèque de Corse et approuvant la reprise en régie directe de ce service,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/007 AC de l'Assemblée de Corse du 29 janvier 2021 portant prorogation des adaptations exceptionnelles des règlements des aides pendant toute la durée de la crise sanitaire liée au Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 portant adoption du règlement des aides Culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** les demandes de subvention réceptionnées dans le service en 2021,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au renouvellement et à l'investissement de l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des enseignements « Cinéma et Audiovisuel » (CAV) des lycées Giocante de Casabianca de Bastia, Fesch d'Aiacciu et Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

**ORIGINE : BP 2021 - PROGRAMME : 4436 - Cinémathèque - Investissement**

**MONTANT DISPONIBLE : ..... 15 000,00 €**

**\* LYCEE FESCH (AIACCIU) .....4 077,00 €**

*Equipement pour l'enseignement " Cinéma et Audiovisuel "*

**\* LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (BASTIA) .....5 715,46 €**

*Equipement pour l'enseignement " Cinéma et Audiovisuel "*

**\* LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA-SERRA (PORTIVECHJU).....3 003,00 €**

*Equipement pour l'enseignement " Cinéma et Audiovisuel »*

**MONTANT AFFECTE : .....12 795,46 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : .....2 204,54 €**

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 septembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIUTU PÀ I SIZZIONI ' SINEMÀ È AUDIUVISIVU ' DI I  
LICEI ISULANI : SUVVINZIONI À I TRÈ LICEI CHÌ  
PRUPONINI STU INSIGNAMENTU DA PARMETTALI DI  
CUMPRÀ MATIRIALI SCENICHI**

**SOUTIEN AUX SECTIONS 'CINÉMA-AUDIOVISUEL' DES  
LYCÉES INSULAIRES : SUBVENTIONS AUX TROIS  
LYCÉES PROPOSANT L'ENSEIGNEMENT CAV (CINÉMA-  
AUDIOVISUEL) POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS  
SCÉNIQUES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a décidé dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'éducation artistique d'apporter son soutien aux établissements d'enseignement secondaire de l'île qui dispensent un enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'attribution de subventions d'équipement en faveur des trois lycées dispensant l'enseignement cinéma-audiovisuel en Corse :

- Lycée Fesch - Aiacciu
- Lycée Giocante de Casabianca - Bastia
- Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Portivechju

### **1. Soutien aux sections « cinéma-audiovisuel » des lycées insulaires : rappel du contexte**

Les enseignements artistiques font partie des objectifs de la politique d'éducation artistique et culturelle des DRAC-Directions Régionales d'Action Culturelle, ainsi que de la politique éducative des Académies.

L'enseignement cinéma-audiovisuel (CAV) est proposé au lycée, et l'ouverture de ces sections dans les établissements est liée à la prise en charge par la collectivité publique compétente des moyens en fonctionnement et en équipement nécessaires à cet enseignement.

Suite aux lois relatives au transfert de compétences, le suivi et la gestion de cet enseignement ont été confiés à la Collectivité de Corse, qui apporte ainsi son soutien à ces sections tant sur le plan du fonctionnement des classes que sur le plan du matériel nécessaire à l'enseignement.

En Corse, deux lycées ont intégré cet enseignement entre 1991 et 1992 : les lycées Giocante de Casabianca de Bastia, et Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju. Le troisième établissement, le lycée Fesch d'Aiacciu, a proposé cet enseignement à compter de la rentrée 2019/2020.

Depuis la réforme du Bac 2021, le cinéma-audiovisuel est un des enseignements compris dans la Spécialité « Arts ». Le lycéen choisit trois enseignements en classe de Première, puis n'en garde que deux en classe de Terminale, avec un coefficient 16 au Bac (tout comme par exemple Mathématiques, Sciences de la Vie et de la Terre, Langues et Cultures Etrangères, Sciences Economiques...)

L'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel engage l'élève dans une démarche de découverte, de développement et d'approfondissement d'une pratique, ainsi que d'une culture cinématographique et audiovisuelle.

Une structure culturelle sert de coordinatrice à ces enseignements CAV. Le travail du partenaire culturel consiste à accompagner toute l'année les enseignants et les élèves d'un point de vue pédagogique et logistique.

Le partenaire culturel prend ainsi en charge les intervenants extérieurs apportant un soutien technique (tournage, prise de son, cadrage,..) ou ceux venant en complément des enseignants en termes de pédagogie (écriture du scénario, préparation pour l'oral,..)

Le partenaire organise aussi des projections de films (notamment ceux au programme du Baccalauréat) ou participe au déplacement d'élèves dans des festivals. Il accompagne enfin enseignants et élèves pour la fabrication du film court devant être présenté au Baccalauréat.

La Cinémathèque de Corse basée à Portivechju est ainsi le partenaire culturel des trois établissements :

- lycée Jean-Paul de Rocca Serra depuis 2000
- lycée Giocante de Casabianca depuis 2007
- lycée Fesch depuis 2019.

Chaque année, des conventions sont établies pour l'année scolaire concernée entre la Collectivité de Corse/Cinémathèque de Corse et les établissements scolaires.

Afin d'offrir un enseignement de qualité, les établissements scolaires proposant l'enseignement Cinéma-Audiovisuel doivent se doter de matériel technique : caméras pour l'image, micros et perche pour le son, ordinateurs pour le montage..., afin de permettre aux élèves de travailler en ateliers pratiques et de réaliser le film court présenté au Baccalauréat.

Chaque établissement décide de la périodicité du renouvellement de son matériel et consulte la Cinémathèque de Corse en sa qualité de partenaire culturel afin de justifier son besoin et déposer une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.

## **2. Récapitulatif des budgets Fonctionnement et Investissement consacrés aux sections CAV**

Le budget de fonctionnement consacré annuellement par la Collectivité de Corse/Cinémathèque varie entre 22 000 € / 24 000 € pour les deux établissements de Bastia et Portivechju en 2017/2018 et 2018/2019.

En 2019/2020, bien qu'un troisième établissement, le lycée Fesch d'Aiacciu soit à prendre en compte depuis la rentrée 2019, le montant annuel du budget de fonctionnement a été de 15 429 € et de 16 888 € en 2020/2021, en raison de la pandémie de Covid-19 qui n'a pas permis aux établissements scolaires et au partenaire culturel de mener à bien les différentes actions mises en place chaque année.

Le budget annuel dépensé en faveur des élèves est en moyenne de 163 €/élève pour 2017/2018 et 2018/2019 et ensuite 98 € pour 2019/2020 et 125 €/élève pour 2020/2021.

Le tableau ci-après ne reprend que les deux dernières années, de façon à pouvoir présenter des données pour les trois établissements (ouverture de la section au lycée Fesch en 2019/2020).

Les faibles montants consacrés au lycée Fesch sont liés aux effectifs, l'ouverture de la section étant récente mais aussi parce que le lycée ne propose que l'enseignement de Spécialité, contrairement aux autres lycées qui ont aussi des effectifs en enseignement Optionnel.

	2019/2020				2020/2021			
	Aiacciu	Bastia	Portivechju	TOTAL	Aiacciu	Bastia	Portivechju	TOTAL
Seconde	NC	29	22	<b>51</b>	NC	23	13	<b>36</b>
Première - spécialité	14	18	15	<b>47</b>	12	17	8	<b>37</b>
Première - option	NC	2	23	<b>25</b>	NC	6	0	<b>6</b>
Terminale - spécialité	NC	5	6	<b>11</b>	14	13	11	<b>38</b>
Terminale - option	NC	5	18	<b>23</b>	NC	1	7	<b>8</b>
<b>Total effectifs élèves CAV</b>	<b>14</b>	<b>59</b>	<b>84</b>	<b>157</b>	<b>26</b>	<b>60</b>	<b>39</b>	<b>125</b>
Enseignants	1	3	2	<b>6</b>	1	2	2	<b>5</b>
Intervenants extérieurs ponctuels	0	1	1	<b>2</b>	2	1	1	<b>4</b>
Intervenants techniques annuels	0	3	2	<b>5</b>		4	1	<b>5</b>
Heures d'interventions techniques	0	165	145	<b>310</b>		136	118	<b>254</b>
Budget fonctionnement CdC/Cinémathèque	0	6 780	8 649	<b>15 429</b>	1 698	7 710	7 480	<b>16 888</b>

Le budget d'investissement n'est pas mobilisé annuellement et son montant et sa périodicité sont variables et dépendent de l'état du matériel (vétusté, obsolescence), de la nécessité de le renouveler, de l'augmentation des effectifs...

Les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques informent la Cinémathèque des besoins en matériel afin que cela puisse être pris en compte budgétairement par la Collectivité de Corse.

Le matériel demandé durant l'année 2019/2020 a été financé sur le budget 2020 de la Collectivité de Corse et les équipements ont été acquis durant l'année suivante.

De même, les demandes de subvention adressées durant la présente année 2020/2021 seront financées par les crédits mobilisés sur le Budget Primitif 2021 (programme Cinémathèque) et les équipements seront acquis lors de la prochaine

année scolaire 2021/2022.

### Année de demande de subvention

	2019/2020	2020/2021
Aiacciu - Lycée Fesch	3 468,20 €	4 077 €
Bastia - Lycée Giocante de Casabianca	7 804,20 €	5 715,46 €
Portivechju - Lycée Jean-Paul de Rocca Serra	9 847,95 €	3 003 €
Total	<b>21 120,35 €</b>	<b>12 795,46 €</b>

### 3. Demandes des établissements au titre de l'année 2021

#### ➤ Demandeur : Lycée Fesch

5, cours Grandval, 20000 Aiacciu  
Proviseur : M. Paul DIGIACOMI

Le lycée Fesch d'Aiacciu a commencé à équiper la section Cinéma-Audiovisuel en 2019/2020 avec principalement du matériel de prise d'image et de son.

La demande 2021 vise à compléter cet équipement avec des caméras supplémentaires, des trépieds pour caméra, des sacs de transport. Le matériel de prise de son comprend des micros, des perches, des protections anti-vent, des enregistreurs portatifs.

Ces équipements sont requis pour permettre aux élèves d'acquérir le savoir-faire technique nécessaire à la réalisation du film court présenté devant le jury du Baccalauréat.

Il s'agit des équipements de base de toute section d'enseignement Cinéma-Audiovisuel.

La demande concerne le matériel suivant pour un montant total de 4 077 € TTC.

Equipement	Type - ou matériel équivalent	Qté
Microphone	Rode NTG2 Noir	2
Perche télescopique pour microphone	Rode Mini boompole	2
Protection anti vent microphone	Rode Dead Cat	4
Caméscope	Panasonic HC-VX980	2
Carte externe SDXC	Sandisk Extreme pro 64GB	2
Sac pour caméscope	Lowepro Adventura SH110	2
Enregistreur sonore portatif	Zoom H6	3
Trépied caméscope	Manfrotto MT055XPRO3	3
Câbles d'extension	Rode VC1 mini Jack	4

#### ➤ Demandeur : Lycée Giocante de Casabianca

Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia  
Proviseur : M. Jean-Martin MONDOLONI

Afin de permettre de pourvoir la section en matériel permettant de réaliser l'enseignement de la Spécialité et de l'option dans de bonnes conditions, le lycée Giocante de Casabianca souhaite compléter l'équipement audiovisuel par divers matériels de tournage (lumière, prise de vue et de son) et de montage (son).

La demande concerne le matériel suivant pour un montant total de 5 715,46 € TTC.

Equipement	Type - ou matériel équivalent	Qté
Pré ampli pour le montage son	Presonus HP4	3
Casques pour le montage son	Audio Technica ATH-M40X	10
Logiciel de montage	Adobe Creative Cloud	3
Appareil de prise de vue	Panasonic Lumix GH5	1
Objectif de prise de vue	Panasonic Leica 12-60 mm F2.8-4.0	1
Kit micro-cravate	Hollyland Lark 150	1
Bonnnette en fourrure pour micro	Gear4music	1
Eclairage	Boling BL1-P1 RGB 2500-8500 K	1
Fixation pour éclairage	Joby Gorilla Pod	1
Kit éclairage studio	Vidal XL	1
Imprimante	Brother MFC-L2750DW	1

➤ **Demandeur : Lycée Jean-Paul de Rocca Serra**

Rue Vincentellu d'Istria, BP 140, 20538 Portivechju Cedex  
 Proviseur : M. Ange-François LEANDRI

La demande du lycée Jean-Paul de Rocca Serra vise à compléter l'équipement de la section Cinéma Audiovisuel par du matériel de studio afin de répondre aux exigences des nouveaux programmes en développant davantage l'animation et les effets spéciaux.

A cet effet, la demande porte sur du matériel d'éclairage (projecteurs à leds avec pieds et valisettes de rangement) et un fond vert pour la réalisation d'incrustations en post-production.

La demande concerne le matériel suivant pour un montant total de 3 003 € TTC.

Equipement	Type - ou matériel équivalent	Qté
Fond vert (fond de studio)	La Stolite 5881 Fond Chromakey 3X7m	1
Kit de support de fond de studio	Manfrotto 1314B	1
Pinces lourdes pour fond de studio	Caruba pincés lourdes	6
Pied d'éclairage	Manfrotto 1005BAC	2
Sac de transport pour trépied d'éclairage	Godox CB03	2
Kit complet led	Godox LEDP260C	1
Projecteur led	Godox 500C	2
Pied girafe avec contrepoids	Manfrotto 420CSU	1
Magic arm kit	Manfrotto	1
Batterie	Patona Sony NP-F970 Powerbank	2
Chargeur pour batterie	Patona, pour Sony serie NP-F	1
Projecteur led	Cameo TS 60 W	1
Bloc de puissance	Contest DIM-4X5 4 voies	1
Valise de rangement lumières	Power lighting	3
Housse pour 2 pieds d'enceintes	Gravity BGSS 2LB	1
Sac de transport pieds enceinte + pieds micro	Gravity BGSS 2MS 2B	1

Les établissements scolaires ont transmis les courriers officiels de demandes de subventions d'équipement, ainsi que les devis correspondants à ces futures acquisitions, à l'attention de M. le Président du Conseil exécutif de Corse :

- courrier en date du 25 mai 2021 de M. Jean-Martin Mondoloni, Proviseur du lycée Giocante de Casabianca de Bastia ;
- courrier en date du 17 juin 2021 de M. Paul Digiacomi, Proviseur du lycée Fesch d'Aiacciu ;
- courrier en date du 18 juin 2021 de M. Ange-François Leandri, Proviseur du lycée J.P. de Rocca Serra de Portivechju.

Les besoins ont été validés pour les trois établissements par la Cinémathèque en charge du suivi du partenariat culturel des classes CAV.

Le soutien accordé par la Collectivité de Corse en vue de ces équipements fera l'objet :

- d'un acompte de 20 % sur présentation d'un courrier attestant du démarrage des opérations d'acquisition,
- d'un règlement au prorata des sommes engagées sur présentation des factures acquittées correspondantes,

ceci dans la limite des montants octroyés, tout dépassement étant supporté par les établissements.

En conséquence, je vous propose donc d'attribuer une subvention, sur les crédits disponibles au programme Cinémathèque - 4436 - Investissement, pour l'équipement des sections « Cinéma-audiovisuel » du :

- Lycée Fesch d'Aiacciu pour un montant de 4 077 €
- Lycée Giocante de Casabianca de Bastia, pour un montant de 5 715,46 €
- Lycée J.P. de Rocca Serra de Portivechju, pour un montant de 3 003 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions d'un montant total de **12 795,46 €** à imputer sur le programme Cinémathèque - 4436 - Investissement du Budget de la Collectivité de Corse.

**TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT**

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2021	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	TOTAL
4436 - Cinémathèque	Lycée Fesch - Aiacciu	Subvention d'Equipement CAV (matériel technique pour l'enseignement Cinéma-Audiovisuel)		4 077,00	4 077,00				4 077,00
4436 - Cinémathèque	Lycée Giocante de Casabianca - Bastia	Subvention d'Equipement CAV (matériel technique pour l'enseignement Cinéma-Audiovisuel)		5 715,46	5 715,46				5 715,46
4436 - Cinémathèque	Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Portivechju	Subvention d'Equipement CAV (matériel technique pour l'enseignement Cinéma-Audiovisuel)		3 003,00	3 003,00				3 003,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
		<b>TOTAUX</b>		<b>12 795,46</b>	<b>12 795,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 795,46</b>